Compte-rendu de la visite du site de l'étang de l'Illé (Étalle) et de la sablière Lannoy (Châtillon)

Botanique

Date de la sortie : 03 août 2026

version du 16/08/2026

Avec le soutien de la Wallonie

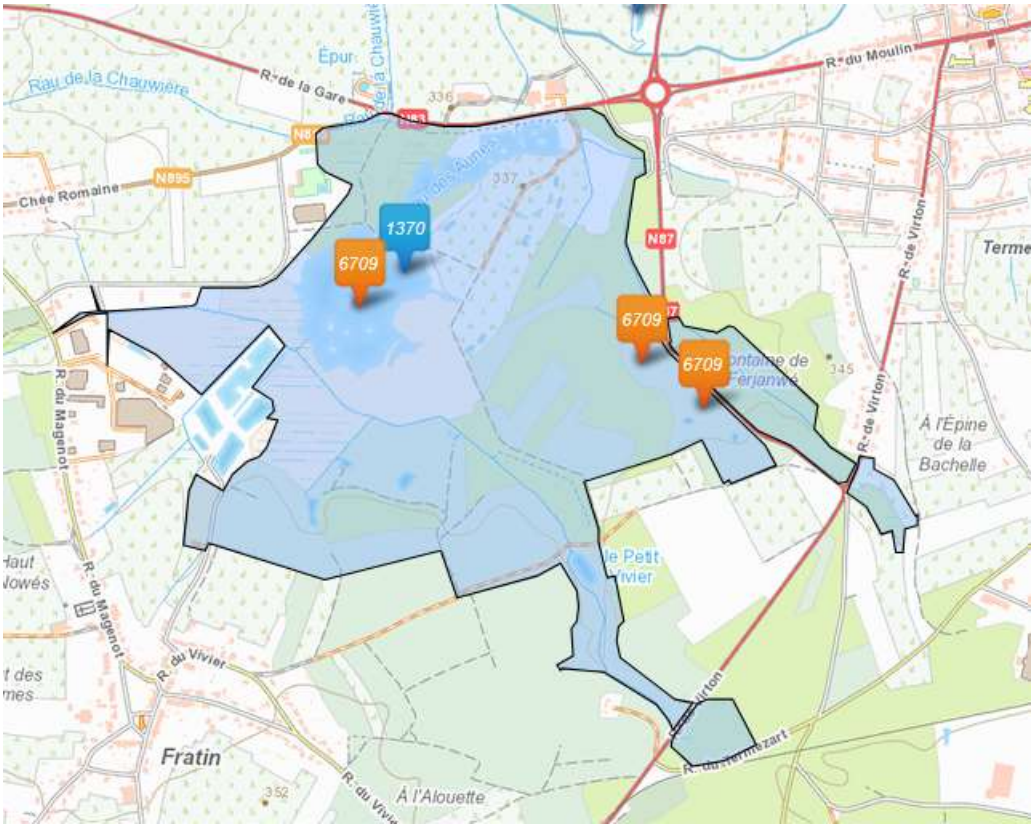
Rapporteur : L.-M. Delescaille[1]

Nombre de participants : 15

Les visites, bien que réalisées sous un soleil de plomb (max. 37° l'après-midi !) et dans des conditions de sécheresse extrême, ont néanmoins permis de parcourir deux sites de grand intérêt biologique moins connus des naturalistes.

1. Le site de l'étang de l'Illé à Sainte-Marie-sur-Semois - Étalle (SGIB 1370)

Le site de l'Illé se trouve à l'ouest de la commune d'Étalle, dans la vallée de la Semois. Il a été acquis par la commune d'Etalle qui y projetait la création d'un étang d'agrément mais, finalement, le site a été réaménagé en vue d'y créer une vaste réserve naturelle domaniale. Il totalise au total 68,38 ha et sa gestion est assurée par le cantonnement d'Arlon.



Carte du site de l'Illé (source : https://biodiversite.wallonie.be/home/Sites-interet/carte-des-sites.html)

Le plan d'eau initial (étang nord), d'une superficie d'un peu plus de deux hectares, ne date que de 1997 mais il est situé à l'emplacement d'un très ancien et vaste étang qui fut asséché au milieu du XIXe siècle avant d'être drainé et enrésiné. L'étang a été creusé dans une zone à la fois tourbeuse et sablonneuse, dans la cuvette de l'ancien étang. L'évolution historique du site a été largement documentée par Thoen (1999).

1 lm.delescaille@skynet.be

De nombreux travaux ont été entrepris pour augmenter l'intérêt biologique du site :

- aménagement de l'exutoire de l'étang nord pour assurer un niveau d'eau stable ;

- aménagement d'une piste permettant d'assurer la gestion par fauche ;

- pose de clôtures pour le pâturage des zones les plus humides ;

- création d'une digue en amont de l'étang initial qui a permis d'augmenter la zone inondée de plus de 7 ha (étang sud) ;

- création de petites mares pour augmenter l'attractivité du site, notamment pour les espèces pionnières des plans d'eaux oligo-mésotrophes ;

- remise en état de la coupe et ensemencement avec des mélanges de graines d'origine locale ou régionale.

Le site est également un site de réintroduction pour deux espèces très menacées : le flûteau nageant (*Luronium natans*[2]) implanté dans 4 petites mares en 2018 (Delescaille, 2023) et la reinette verte ou rainette arboricole (*Hyla arborea*) (Duchesne, 2024) à partir de 2022.

Des espèces « exotiques » ont également été introduites ou se sont installées spontanément, comme le castor (*Castor fiber*) qui a modifié le régime hydrologique des zones marécageuses et de certaines mares mais qui a pu aussi favoriser l'extension d'espèces indésirables comme l'élodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*[3]) présente dès la création du premier étang et la crassule des étangs (*Crassula helmsii*) détectée en 2020. Une autre espèce exotique a été découverte sur la digue nord : il s'agit de l'herbe à la ouate (*Asclepias syriaca*), une espèce nord-américaine en expansion dans nos régions. Considérée comme potentiellement invasive, les tiges sont régulièrement arrachées mais l'espèce subsiste d'année en année.

Les zones herbeuses et sèches sont composées de plantes acidiclines et frugales. Bien que le foin ait été récolté, le maintien de bandes refuges non fauchées a permis de reconnaître l'agrostide vulgaire (*Agrostis capillaris*) qui domine le tapis herbacé. Plusieurs espèces peut-être introduites avec les mélanges de graines ont prospéré, parmi lesquelles la fétuque filiforme (*Festuca filiformis*), la fétuque noircissante (*Festuca nigrescens*), le nard raide (*Nardus stricta*), une des rares espèces encore bien verte, la succise des prés (*Succisa pratensis*), le petit rhinanthe (*Rhinanthus minor*). Par contre, certaines espèces ont pu subsister dans les secteurs non enrésinés ou dans les peuplements clairsemés sur sols tourbeux. C'est peut-être le cas pour la callune (*Calluna vulgaris*) et pour la molinie (*Molinia caerulea*), e.a. Le genêt d'Allemagne (*Genista germanica*), une des espèces emblématiques du site, n'a pas été retrouvé mais on a au moins revu le genêt velu (*Genista pilosa)*.

La présence de matériau calcaire utilisé pour stabiliser la piste a favorisé le développement d'espèces à tendance calcicole : l'amourette (*Briza media*), la scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*), la bugrane épineuse (*Ononis spinosa*), le sainfoin (*Onobrychis viciifolia*), la chicorée sauvage (*Cichorium intybus*), l'anthyllide vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*), e.a. Certaines de ces espèces ont été réintroduites (lettre d'information du projet LIFE Connexions n°10 - 01/08/2026).

Les secteurs plus humides sont colonisés par des joncs (*Juncus acutiflorus, J. articulatus*, *J. conglomeratus*, *J. effusus*, *J. squarrosus*) et diverses espèces de mégaphorbiaies comme le cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), la reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), la salicaire (*Lythrum salicaria*). Les secteurs plus ras abritent notamment la pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), une espèce typique des landes et des nardaies humides totalement desséchée lors de la visite.

Les berges et les hauts fonds du grand étang sont progressivement colonisées par la laîche paniculée (*Carex paniculata*) qui forme d'énormes touradons au milieu et en bordure de l'étang nord, par le roseau commun (*Phragmites australis*) qui constitue un peuplement de plus en plus étendu en bordure de l'étang

2 La présence de *Luronium natans* « dans les marais tourbeux des environs d'Étalle » a été mentionnée par Tinant (1836) mais l'espèce n'y a jamais été revue par la suite.

3 L'élodée du Canada (*Elodea canadensis*) était déjà bien présente dans la région (e.a. dans la Semois) au début du XXe siècle (Verhulst, 1923). Par contre, Thoen (1999) ne cite que l'élodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*) présente dans des étangs de pêche récemment créés, en amont du site. La plupart des observations récentes confirmées par des photographies se rapportent sans aucun doute à *E. nuttallii* mais certaines pourraient se rapporter à *E. canadensis*. Il serait donc utile de re-prospecter l'ensemble des pièces d'eau du site pour voir si les deux espèces sont présentes et, le cas échéant, si elles occupent des niches écologiques différentes (grands étangs aux eaux eutrophes vs petites mares aux eaux oligo-mésotrophes).

sud, la baldingère (*Phalaris arundinacea*), la laîche faux souchet (*Carex pseudocyperus*), la patience d'eau (*Rumex hydrolapathum*). Ces trois dernières espèces colonisent également les berges des petites mares. Elles y sont accompagnées par le jonc des chaisiers (*Schoenoplectus lacustris*), la grande massette (*Typha latifolia*).



Touradons de laîche paniculée (*Carex paniculata*) en bordure de l'étang amont.

Les mares sont colonisées par l'élodée à feuilles étroites (à vérifier cependant - voir note infrapaginale 3), le potamot nageant (*Potamogeton natans*), le flûteau nageant (*Luronium natans*) là où il a été implanté, le plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*). Ces deux dernières espèces peuvent également coloniser les berges temporairement exondées avec, e.a. la renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la véronique en écus (*Veronica scutellata*), le gnaphale des mares (*Gnaphalium uliginosum*), le millepertuis rampant (*Hypericum humifusum*) particulièrement abondant cette année, l'agrostide des chiens (*Agrostis canina*), la laîche tardive (*Carex viridula*), ainsi nommée parce qu'elle fleurit plus tardivement que la plupart des autres *Carex.* Généralement bien présente les années précédentes, un seul exemplaire rabougri a pu être observé cette année. C'est également le biotope de la crassule des étangs (*Crassula helmsii*) qui peut former des tapis denses, tant sur la berge que dans l'eau.



Cette espèce originaire d'Australie et de Nouvelle-Zélande a été introduite en Angleterre en 1911 comme plante décorative et oxygénante des bassins d'ornement puis commercialisée comme plante d'aquarium. Elle est maintenant naturalisée dans la plupart des régions d'Europe occidentale (Angleterre, Irlande du Nord, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Italie, France) et dans d'autres régions du monde. Elle a été signalée en 1982 pour la première fois en Belgique et est inscrite dans la liste noire des espèces invasives (Verloove *et al*. 2024).

Crassula helmsii en fleurs. Photo L.-M. Delescaille




Fluteau nageant (*Luronium natans*) en fleurs - photo L.-M. Delescaille et Herbe à la ouate (*Asclepias syriaca*[4])- source : wikipedia.org/wiki/Asclepias_syriaca (CCO 1.0)

Notes complémentaires

Deux nichoirs artificiels pour cigogne blanche ont été installés en arrière de l'étang. Un couple a niché cette année et trois jeunes sont nés. Un seul a survécu (communication de Yves Storder).

Notons aussi l'observation de *Cupido minimus*, le plus petit papillon diurne de Wallonie, dont les chenilles se nourrissent dans les inflorescences et les infrutescences de l'anthyllide, parfois aussi sur d'autres Fabacées. L'imago très frais était probablement issu de la 2e génération ((Fichefet *et al.*, 2018). Voir aussi la lettre d'information n°10 du programme LIFE Connexions (2026).

2. L'ancienne sablière de Châtillon (sablière Lannoy - SGIB 782)

La sablière Lannoy se trouve au nord-ouest du village de Châtillon, au lieu-dit À la Croix Jacques. Elle se compose d'un secteur en exploitation et d'un secteur arrivé en fin d'exploitation qui a acquis le statut de réserve naturelle domaniale. Ce dernier totalise 17.79 ha.

On y exploite depuis 1970 des sables du Membre de Virton (VIT sur les cartes géologiques) qui se présentent généralement sous forme de sables orangés à blanchâtres, plus ou moins cohérents. Au sein des sables, quelques passées centimétriques d'argilite bleue, de charbon et des bancs lenticulaires de grès ferrugineux s'intercalent à différents niveaux.

La partie en réserve a été clôturée et subdivisée en plusieurs blocs qui sont pâturés par des chèvres et / ou des moutons ou laissés à leur libre évolution. Elle comprend des zones sableuses plus ou moins planes, des friches sur remblais exogènes et des parties envahies par des ligneux pionniers. L'ancien front d'exploitation abrupt est progressivement colonisé par des semis de pins sylvestres. Des travaux de déboisement ont été entrepris par le projet LIFE herbages et par le LIFE Connexions dans le but de restaurer les pelouses sèches. Voir par exemple :

https://www.tvlux.be/actu/info/nature/saint-leger-deboiser-une-partie-de-la-sabliere-lannoy-pour-proteger-la-nature_41524 Publié le mercredi 16 novembre 2022 à 14:11 - Mis à jour le mercredi 16 novembre 2022 à 15:12 (LIFE Connections). Vidéo également disponible sur le site du LIFE Connexions (https://www.life-connexions.eu/)

Plusieurs pièces d'eau reliées par des chenaux évacuent les eaux d'exhaure de l'exploitation. Elles rejoignent la source du ruisseau du Fourneau en limite sud du site. Certaines ont en outre été creusées ou recreusées afin de diversifier le site.

La végétation est constituée :

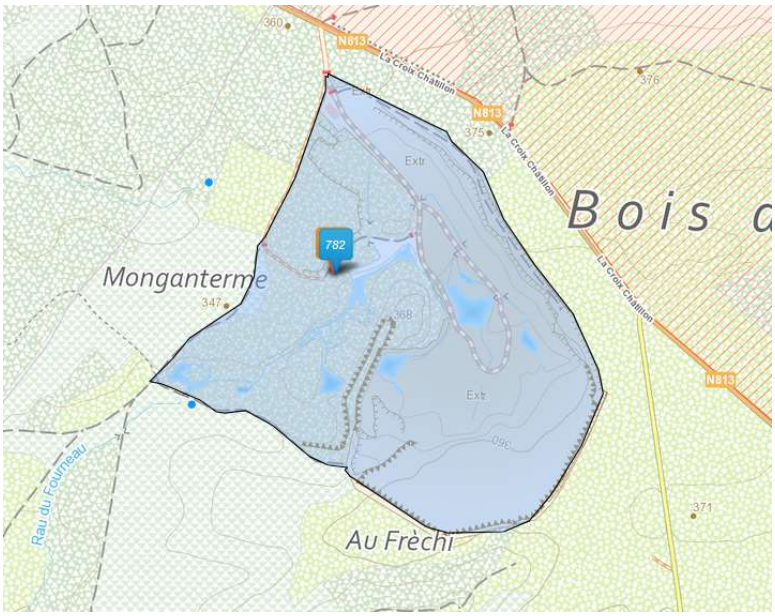
- de pelouses silicicoles et de landes sèches sur substrats plus ou moins fixés, de friches rudérales, de fourrés de reboisement plus ou moins denses et de dépressions humides ;

4 *Asclepias syriaca* est, dans son aire d'origine (le sud du Canada et une grande partie des États-Unis à l'est des Montagnes Rocheuses) la principale plante nourricière des chenilles du Monarque (*Danaus plexippus*), papillon connu pour ses migrations spectaculaires.

- de groupements semi-aquatiques et aquatiques ;

- de groupements pionniers sur sables dénudés et humides ;

- de reboisements plus ou moins denses et plus ou moins âgés.



Carte de l'ancienne sablière Lannoy (source : https://biodiversite.wallonie.be/home/Sites-interet/carte-des-sites.html)

Dès l'entrée du site, le long de la clôture, on trouve le genêt velu (*Genista pilosa*), bien développé.

L'excursion a suivi le sentier délimité par des piquets à l'intérieur de la zone clôturée. Il traverse des parties sèches et, de surcroît, pâturées. Seules quelques espèces caractéristiques ont pu être identifiées, la plupart à l'état desséché : la fétuque capillaire (*Festuca filiformis*), la danthonie tridentée (*Danthonia decumbens*), l'agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*) et le corynéphore (*Corynephorus canescens*), la graminée typique des sables mobiles. Celles-ci étaient accompagnées de la jasione des montagnes (*Jasione montana*) encore en fleurs et du trèfle des champs (*Trifolium arvense*) en fruits.

Par contre, les chenaux et les pièces d'eau étaient encore bien alimentés et ont permis d'observer quelques espèces aquatiques et semi-aquatiques peu courantes. Parmi ces dernières, signalons le scirpe glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*[5]), le plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), le scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), le rubanier simple (*Sparganium emersum*) et la laîche paniculée (*Carex paniculata*).

Dans le plan d'eau qui borde le sentier, on a pu récolter le potamot nageant (*Potamogeton natans*), bien caractérisé par le sommet du pétiole des feuilles flottantes jaunâtre et la présence de deux plis bien marqués (« charnière »). Il était accompagné d'une espèce à feuilles submergées sessiles, rougeâtres, identifiée comme potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus*). La plus belle surprise a été la présence d'utriculaires en fleurs, probablement *Utricularia australis* déjà renseignée dans le site.

De gros têtards d'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) y ont également été observés.

Sur une plage couverte de mousses, en bord de mare, étaient présentes quelques rosettes avec tiges fructifiées de rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*).

Enfin, la station de lycopode sélagine (*Huperzia selago*) découverte par Annie Remacle et Jean-Paul Jacob en 2010 (Remacle & Jacob 2016) a été revue. Elle était (bien) dissimulée dans un tapis de polytrics et accompagnée d'individus robustes de *Dactylorhiza* cf. *maculata* et de la petite pyrole (*Pyrola minor*).

5 Le scirpe glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*) se distingue du scirpe lacustre (*S. lacustris*) par ses tiges glauques (versus vert franc), ses écailles florales papilleuses (vs lisses), ses akènes plan-convexes, longs de 2 -2.5 mm (vs akènes +/- trigones, longs de 2.5 - 3 mm). *S. tabernaemontani* est aussi plus petit (0.5 - 1.5 m) que *S. lacustris,* qui atteint 1 à 3 m.

L’ardeur du soleil toujours sensible et l’heure avançant, l’excursion s’est terminée sur ces belles découvertes. La liste des espèces observées dans le site au cours des années antérieures est un appel à y revenir. En période moins caniculaire.

Bibliographie

Belanger I., Delsate D., Ghysel P., Laloux M. & Boulvain F. (2002). Carte géologique de Wallonie. Saint-Léger - Messancy - Musson - Le Fays - Houwald, 71/3-4, 71/7-8 et 72/1. Notice explicative. Ministère de la Région wallonne, DGRNE, 35 pp.

Delescaille L.-M. (2023). Plan d’action 1831 - le flûteau nageant (*Luronium natans* (L.) Raf.). Version 2.0 (23/05/2023). Programme LIFE Belgian Nature Integrated Project (BNIP), 20 p, non publié.

Duchesne Th. (2024). Plan d’action espèces : Rainette verte (*Hyla arborea*). Version 2.0 (12/11/2024). Programme LIFE Belgium for Diversity (B4B), 55 p.

Fichefet V., Barbier Y., Baugnée J.-Y., Dufrêne M., Goffart Ph., Maes D. & van Dyck H. (2008). Papillons de jour de Wallonie (1985 - 2007). Publication du Groupe de Travail Lépidoptères Lycaena et du Département de l’Étude du Milieu Naturel et Agricole (SPW - DGARNE), série "Faune - flore - habitats" n°4, Gembloux, 320 p.

Remacle A. & Jacob J.-P. (2016). Redécouverte d'*Huperzia selago* (Lycopodiaceae) en Lorraine belge. Dumortiera 109: 3-7.

Thoen D. (1999). L'étang d'Étalle du XVIIème siècle à nos jours : un bel exemple d'évolution du paysage et de l'environnement naturel en Lorraine belge. Les Naturalistes belges 80 (1) : 1-48.

Tinant F.A. (1836). Flore luxembourgeoise. Kuborn, Luxembourg, 512 p.

Verhulst A. (2023). Compte rendu de l'herborisation effectuée dans la vallée de la Semois, les 19, 20 et 21 juin 1921. Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique 40 : 62-65.

Verloove F., van Rossum F. et coll. (2024). Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 7e édition. Édition du Jardin botanique de Meise, CI + 1000 p.

https://www.life-connexions.eu/

Lettre d’information n°10 (01/08/2026) disponible sur le site https://www.life-connexions.eu/nos-publications